



No de résolution
ou annotation

2 septembre 2025

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mardi 2 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Gérard Tremblay, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Kevin Stoddard, Clifford Lancaster, Guy Boutin et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 2 septembre 2025 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal – Assemblée régulière du 11 août 2025**
- 4. Période de questions – Sujets généraux**
- 5. Urbanisme**
 - 5.1. Règlement numéro 337 relatif à la politique sur la participation publique – Adoption
 - 5.2. Programme OASIS : Volet 2 – Demande d'aide financière – Autorisation dépôt
 - 5.3. 2, avenue de Melbourne Sud – Marge latérale gauche – Dérogation mineure
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 6.1. Centre de gestion de l'équipement roulant - Convention de résiliation de l'entente de service – Autorisation signature
 - 6.2. Nacelle - Soumissions
 - 6.3. Dépenses mensuelles par le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles – Dépôt
 - 6.4. Prévia – Projet réfection chemin Thomas – Entretenir les ouvrages de traitement des matières en suspension et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien - Engagement de la municipalité
 - 6.5. Prévia – Projet réfection chemin Thomas – Canalisation des eaux pluviales – Autorisation du dépôt d'une demande de déclaration et d'autorisation au MELCCFP
 - 6.6. Loader – Achat ou location
 - 6.7. Trafic Innovation inc. – Feux clignotants 7^e Avenue et la rue Craig - Soumission
 - 6.8. Rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable
- 7. Service récréatif**
 - 7.1. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires – Autorisation dépôt d'une demande
 - 7.2. Dépenses mensuelles par la directrice du Service récréatif – Dépôt
- 8. Administration – Direction générale**
 - 8.1. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 8.2. Directive sur l'utilisation d'une langue autre que le français – Adoption
 - 8.3. Sécurino – Installation caméras de sécurité à l'aréna – Autorisation paiement de facture
 - 8.4. Restaurant La Vieille Gare de Richmond – Contribution piste cyclable
 - 8.5. Contremaître – Travaux publics – Nomination
 - 8.6. Poste de journalier-chauffeur – Embauche
 - 8.7. Prévia – Facture projet du chemin Thomas – Décomptes 4 et 5 – Autorisation de paiement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 8.8. Novo - Classement dans les mutuelles à performance pour l'année 2026 – Novo Défi
- 8.9. Projet Développement Toulouse – Rue Aberdeen – Zones humides
- 8.10. Supérieur Propane – Approvisionnement en propane - Renouvellement
- 8.11. CIRANO – Projet de recherche décarbonation des municipalités - Participation

9. Police, incendies et sécurité civile

10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 10.1. Trans-Appel – États financiers vérifiés 2024 - Dépôt
- 10.2. Musée de l'Ardoise - Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti - Demande de soutien
- 10.3. Journal L'Actualités-l'Étincelle – Achat local – Demande de publicité
- 10.4. Commission de la gouvernance
 - 10.1.1. St. Francis Valley Plowmen's Association
 - 10.4.2. Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton – Bières et saucisses
- 10.5. Festival de l'auto ancienne de Richmond – Achat sacs de calcium – Demande de remboursement
- 10.6. Défi Têtes Rasées à Sherbrooke - 25^e anniversaire – Invitation
- 10.7. Expo de Richmond – Dévoilement de la mural - Invitation

11. Correspondances diverses

- 11.1. Festival de l'auto ancienne de Richmond - Remerciement

12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

13. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour

14. Affaires nouvelles

15. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 août 2025 a préalablement été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière du 11 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS GÉNÉRAUX

- 4.1. M. Jean-François Darveau échange avec les membres du conseil concernant le mémoire qu'il a déposé à la séance du mois d'août

2025-09-02-01

2025-09-02-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

portant sur la « Sécurité publique et cohabitation sur la rue Principale Nord à Richmond : un équilibre à trouver ».

- 4.2. M. Nicolas Busque s'informe de l'état d'avancement du projet de pistes de vélo de montagne au parc Gouin.
- 4.3. M. Rosaire Cabana s'informe de l'état d'avancement du projet de réfection des infrastructures du secteur Haut-Plateau.
- 4.4. D'autres citoyens questionnent les membres du conseil concernant l'avenir du terrain de golf.

5. URBANISME

5.1. Règlement numéro 337 relatif à la politique sur la participation publique – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, pour l'ensemble de son territoire et touchant tout sujet pertinent pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite aussi se doter d'un cadre clair et souple pour guider ses actions en participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 19 juillet 2018, du Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, r. 0.1, adopté en vertu de l'article 80.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 (ci-après nommé « LAU »);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1 du Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, le règlement vise à encadrer la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme et à fixer des exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique;

CONSIDÉRANT QU'avec l'adoption d'une politique de participation publique respectant les exigences du Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, aucun acte adopté par le conseil en vertu de la LAU n'est susceptible d'approbation référendaire sur l'ensemble du territoire de la Ville de Richmond, si les conditions prévues à l'article 6.2 ne sont pas atteintes;

CONSIDÉRANT QUE la politique de participation publique d'une municipalité locale doit être adoptée par règlement selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article 124 et des articles 125 à 127 et 134 de la LAU en faisant les adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Boutin lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été présenté et adopté le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 août 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Tremblay, appuyé par le conseiller Boutin d'adopter le règlement no 337 relatif à la politique sur la participation publique.

Le vote à main levée est demandé. Trois conseillers se prononcent contre, 4 sont en faveur, le maire ayant exercé son droit de vote, la résolution est adoptée majoritairement.

(Adoptée)

2025-09-02-03



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2025-09-02-04

5.2. Programme OASIS : Volet 2 – Demande d'aide financière – Autorisation dépôt

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite réaliser un projet de lutte contre les îlots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes sur le territoire de la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite déposer une demande financière au volet 2 du Programme OASIS pour le soutien d'un projet de verdissement auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet 2 du programme OASIS afin de réaliser un projet de lutte contre les îlots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes sur le territoire de la Ville; **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Richmond à payer sa part des coûts; **QUE** le directeur général, M. Rémi-Mario Mayette, ou M. Francesco Cappai, directeur de l'Urbanisme et de la Revitalisation soit autorisé à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2025-09-02-05

5.3. 2, avenue de Melbourne Sud – Marge latérale gauche – Dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme la marge latérale gauche de 3,62 mètres du bâtiment principal implanté sur le lot numéro 5 533 979, sis au 2, avenue de Melbourne Sud;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage n° 108 stipule que la marge latérale minimale soit de 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est de 0,38 mètre afin de régulariser la marge latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 13 août 2025 dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est objectée à la demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une dérogation mineure de 0,38 mètre, au propriétaire du bâtiment établi sur le lot numéro 5 533 979, sis au 2, avenue de Melbourne Sud, afin de régulariser la marge latérale gauche du bâtiment principal implanté, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-09-02-06

6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

6.1. Centre de gestion de l'équipement roulant - Convention de résiliation de l'entente de service – Autorisation signature

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à signer la convention de résiliation de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

l'entente de service avec le Centre de gestion de l'équipement roulant,
ainsi que tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2025-09-02-07

6.2. Nacelle - Soumissions

CONSIDÉRANT QUE la nacelle que nous utilisons présentement au service des Travaux publics n'est plus conforme en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour la réparation et la mise aux normes est de plus ou moins 17 000 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une nacelle neuve coûterait environ 50 000 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation faite par le directeur du Service des travaux publics sur le temps d'utilisation d'une nacelle est d'environ 44 jours par année;

CONSIDÉRANT QUE la location présente des avantages financiers en termes d'immatriculation, d'assurances, d'entretien et d'entreposage;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond retient l'option de procéder à la location d'une nacelle pour 12 mois afin de constater si cette pratique répond à nos besoins.

(Adoptée)

025-09-02-08

6.3. Dépenses mensuelles par le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles – Dépôt

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses mensuelles autorisées par le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et ville*.

(Adoptée)

2025-09-02-09

6.4. Prévia – Projet réfection chemin Thomas – Entretenir les ouvrages de traitement des matières en suspension et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien - Engagement de la municipalité

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond s'engage à entretenir les ouvrages de traitement des matières en suspension (MES) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour la future installation du chemin Thomas.

(Adoptée)

2025-09-02-10

6.5. Prévia – Projet réfection chemin Thomas – Canalisation des eaux pluviales – Autorisation du dépôt d'un demande de déclaration et d'autorisation au MELCCFP

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à approuver et à signer tous documents requis pour le dépôt d'une demande d'autorisation et des déclarations de conformité au ministère de l'Environnement (MELCCFP) dans le cadre du projet de réfection du chemin Thomas, qui consiste entre autres en la canalisation de fossés en égout pluvial et à la prolongation du réseau d'aqueduc et du réseau d'égout sanitaire.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2025-09-02-11

6.6. Loader – Achat ou location

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond demande une soumission pour la location avec option d'achat d'un *loader* pour une période d'une année afin d'évaluer s'il s'agit bien du type de véhicule qui répond à nos besoins.
(Adoptée)

2025-09-02-12

6.7. Trafic Innovation inc. – Feux clignotants 7^e Avenue et la rue Craig - Soumission

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 120427 de Trafic Innovation inc. pour procéder l'achat de panneaux avec des feux clignotants à installer à l'intersection de la 7^e Avenue et de la rue Craig, au montant de 4 620 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

6.8. Rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable

Le directeur général dépose au conseil le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-09-02-13

7. SERVICE RÉCRÉATIF

7.1. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés- Projets communautaires – Autorisation dépôt d'une demande

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires et que la directrice du Service récréatif soit autorisée à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2025-09-02-14

7.2. Dépenses mensuelles par la directrice du Service récréatif – Dépôt

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses mensuelles autorisées par la directrice du Service récréatif, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et ville*.

(Adoptée)

2025-09-02-15

8. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la date de l'avis du dépôt du rôle de perception;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste déposée par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ C. c-19) permettant au conseil d'ordonner au greffier de vendre les immeubles, sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, à l'enchère publique;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond ordonne au greffier-trésorier de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

vendre à l’enchère publique, le 4 décembre 2025 les immeubles inscrits sur la liste préparée par le directeur général, jointe à la présente résolution, vu le défaut de paiement des taxes, de la manière prescrite par la Loi.

Client	2025	2024	2023	Total	Intérêts	Total2
7634	19 268,27 \$	701,55 \$	0,00 \$	19 969,82 \$	835,34 \$	20 805,16 \$
7635	19 201,35 \$	566,07 \$	0,00 \$	19 767,42 \$	825,45 \$	20 592,87 \$
73	10 580,59 \$	9 650,16 \$	0,00 \$	20 230,75 \$	1 841,52 \$	22 072,27 \$
7	8 763,93 \$	9 584,89 \$	0,00 \$	18 348,82 \$	2 379,93 \$	20 728,75 \$
1618	16 266,05 \$	799,37 \$	0,00 \$	17 065,42 \$	782,51 \$	17 847,93 \$
617	6 602,50 \$	4 094,96 \$	0,00 \$	10 697,46 \$	1 179,50 \$	11 876,96 \$
672	3 903,68 \$	5 397,28 \$	1 579,80 \$	10 880,76 \$	675,68 \$	11 556,44 \$
600	5 017,27 \$	4 990,40 \$	0,00 \$	10 007,67 \$	1 518,80 \$	11 526,47 \$
684	4 976,56 \$	4 770,50 \$	334,84 \$	10 081,90 \$	443,63 \$	10 525,53 \$
669	8 720,55 \$	136,49 \$	0,00 \$	8 857,04 \$	620,75 \$	9 477,79 \$
1133	395,82 \$	0,00 \$	0,00 \$	395,82 \$	14,43 \$	410,25 \$
619	2 931,89 \$	2 773,43 \$	0,00 \$	5 705,32 \$	649,41 \$	6 354,73 \$
329	4 273,99 \$	1 515,06 \$	0,00 \$	5 789,05 \$	472,93 \$	6 261,98 \$
328	3 156,12 \$	2 432,25 \$	0,00 \$	5 588,37 \$	402,23 \$	5 990,60 \$
894	2 005,06 \$	1 781,51 \$	1 343,72 \$	5 130,29 \$	510,37 \$	5 640,66 \$
393	2 331,89 \$	2 303,51 \$	0,00 \$	4 635,40 \$	702,18 \$	5 337,58 \$
1474	2 490,68 \$	2 080,18 \$	0,00 \$	4 570,86 \$	566,10 \$	5 136,96 \$
1367	2 238,54 \$	2 288,96 \$	357,73 \$	4 885,23 \$	236,28 \$	5 121,51 \$
5130	2 454,77 \$	2 116,18 \$	0,00 \$	4 570,95 \$	352,09 \$	4 923,04 \$
851	3 113,84 \$	733,28 \$	0,00 \$	3 847,12 \$	348,41 \$	4 195,53 \$
1095	2 180,29 \$	1 347,25 \$	0,00 \$	3 527,54 \$	299,88 \$	3 827,42 \$
584	2 240,13 \$	797,81 \$	0,00 \$	3 037,94 \$	266,97 \$	3 304,91 \$
15	1 998,37 \$	565,54 \$	0,00 \$	2 563,91 \$	240,85 \$	2 804,76 \$
968	1 949,23 \$	646,17 \$	0,00 \$	2 595,40 \$	174,06 \$	2 769,46 \$
126	384,58 \$	655,50 \$	0,00 \$	1 040,08 \$	162,08 \$	1 202,16 \$
1722	340,00 \$	330,00 \$	0,00 \$	670,00 \$	100,99 \$	770,99 \$

(Adoptée)

2025-09-02-16

8.2. Directive sur l'utilisation d'une langue autre que le français – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONSIDÉRANT QUE pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Ville de Richmond doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que soit adopté la Directive sur l'utilisation d'une langue autre que le français.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

			(Adoptée)
2025-09-02-17	8.3.	Sécurino – Installation caméras de sécurité à l’aréna – Autorisation paiement de facture IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil de payer la facture numéro 1320 de Sécurino au montant de 1 682,88 \$, taxes en sus, pour l’achat et l’installation de caméras de sécurité à l’aréna.	(Adoptée)
2025-09-02-18	8.4.	Restaurant La Vieille Gare de Richmond – Contribution piste cyclable IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil de payer un dédommagement au montant de 1 000 \$ au Restaurant La Vieille Gare de Richmond en contrepartie de la mise à la disposition des toilettes et du stationnement pour les cyclistes, motoneigistes et randonneurs qui utilisent la piste cyclable au cours des années 2024 et 2025.	(Adoptée)
2025-09-02-19	8.5.	Contremaître – Travaux publics – Nomination IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil de procéder à la nomination de M. Flint Bondurant au poste de contremaître du service des Travaux publics, parcs et immeubles, et que son entrée en fonction soit fixée au 8 septembre 2025.	(Adoptée)
2025-09-02-20	8.6.	Poste de journalier-chauffeur – Embauche IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil de procéder à l’embauche de M. Jonathan Côté au poste de journalier-chauffeur, et que son entrée en fonction soit fixée au 22 septembre 2025 à l’échelon 3.	(Adoptée)
2025-09-02-21	8.7.	Prévia – Facture projet du chemin Thomas – Décomptes 4 et 5 – Autorisation de paiement IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil d’autoriser le paiement à Prévia Solution, du décompte 4 au montant de 9 300.24 \$, taxes en sus, et du décompte 5 au montant de 4 341 \$, taxes en sus, dans le cadre projet du chemin Thomas.	(Adoptée)
	8.8.	Novo - Classement dans les mutuelles à performance pour l'année 2026 – Novo Défi Le directeur général fait part du classement de la municipalité dans les Mutuelles à performance Novo pour l’année 2026, à savoir Novo Défi.	
2025-09-02-22	8.9.	Projet Développement Toulouse – Rue Aberdeen – Zones humides CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a un besoin de résidences sur son territoire; CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a la capacité et les infrastructures en eau potable pour la réalisation d’un projet résidentiel dans ce secteur;	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le projet répond et respecte tous les règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a 2 écoles primaires, une école secondaire ainsi qu'une garderie de 60 places, à proximité de ce terrain, et que le développement résidentiel vise à accueillir plus de jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE la vocation de la Ville de Richmond est à prédominance résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le développement du lot n° 6 395 675 complèterait une rue sans issue ce qui améliorera la sécurité et aussi permettrait de boucler le réseau d'aqueduc;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer l'entreprise 9503-1969 Québec inc. dans sa demande de destructions des milieux humides situés sur le lot numéro 6 395 675, auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

(Adoptée)

2025-09-02-23

8.10. Supérieur Propane – Approvisionnement en propane – Renouvellement

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que le directeur général, M. Rémi-Mario Mayette, soit autorisé à signer le renouvellement de l'entente avec Supérieur Propane et tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2025-09-02-24

8.11. CIRANO – Projet de recherche décarbonation des municipalités – Participation

CONSIDÉRANT l'offre reçu du Centre interuniversitaire de recherche et d'analyse des organisations (CIRANO) invitant la Ville de Richmond à participer à un projet de recherche sur la décarbonisation des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond est déjà impliquée dans un processus de réduction de ses gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recherche pourrait apporter une plus-value aux démarches de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif de développer une plateforme simple et efficace pour les municipalités afin qu'elles puissent estimer leurs émissions de gaz à effet de serre;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond fasse connaître son intérêt au CIRANO à prendre part au projet de recherche sur la décarbonation des municipalités.

(Adoptée)

9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

10.1. Trans-Appel – États financiers vérifiés 2024 – Dépôt

Les membres du conseil prennent connaissance des états financiers de Trans-Appel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.



No de résolution
ou annotation

2025-09-02-25

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

10.2. Musée de l'Ardoise - Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti - Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE le Musée de l'Ardoise a formulé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Musée de l'Ardoise est un attrait touristique important pour la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le Musée de l'Ardoise vise la restauration de la flèche du clocher;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande de soutien financier du Musée de l'Ardoise au programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) visant la restauration de la flèche du clocher.

(Adoptée)

10.3. Journal L'Actualités-l'Étincelle – Achat local – Demande de publicité

Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande de publicité.

10.4 Commission de la gouvernance

10.4.1. St. Francis Valley Plowmen's Association

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière reçue de l'Association St. Francis Valley Plowmens;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal de verser la somme de 50 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à Lancaster des conseillers d'accorder une contribution non récurrente de 50 \$ à l'Association St. Francis Valley.

(Adoptée)

10.4.2. Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton – Bières et saucisses

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.

2025-09-02-26

2025-09-02-27

10.5. Festival de l'auto ancienne de Richmond – Achat sacs de calcium – Demande de remboursement

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de rembourser le Festival de l'auto ancienne de Richmond pour l'achat de sacs de calcium, au montant de 568,95 \$, taxes incluses.

(Adoptée)

10.6. Défi Têtes Rasées à Sherbrooke - 25^e anniversaire – Invitation

Le directeur général dépose un courriel invitant les membres du conseil municipal être présents lors du Défi Têtes Rasées de Leucan, le samedi 13 septembre 2025, à la gare de Sherbrooke.

10.7 Expo de Richmond – Dévoilement de la mural - Invitation

Le directeur général dépose une invitation pour les membres du conseil municipal au lancement de l'expo et au dévoilement de la mural qui aura lieu le 4 septembre 2025.

11. CORRESPONDANCES DIVERSES

11.1. Festival de l'auto ancienne de Richmond - Remerciement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre de remerciements reçue du Festival de l'auto ancienne de Richmond pour la contribution versée en 2025.

12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2025-09-02-28

12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 236 334,36 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 28 août 2025.

(Adoptée)

2025-09-02-29

12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 89 068,35 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 28 août 2025.

(Adoptée)

2025-09-02-30

12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser
IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver le paiement des factures de plus de 5 000 \$, totalisant 112 555,38 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2025	Avant taxes	Après taxes
<u>DONALD DUBUC</u>		
Transport actif - Capsules animées	10 000,00 \$	11 497,50 \$
<u>MRC VAL ST-FRANCOIS</u>		
Quote-part - 3 ^e versement	82 643,38 \$	82 643,38 \$
<u>TERRE NATURE</u>		
Paysagement, plantes bandes & fleurs	4 565,00 \$	5 248,61 \$
<u>STANTEC</u>		
Lutte contre îlots de chaleur - OASIS	4 395,00 \$	5 053,15 \$
<u>LES ENTREPRISES MYRROY INC.</u>		
Balais de rue	6 352,00 \$	7 303,21 \$
<u>GROUPE ANCTIL EGOUT & AQUEDUC</u>		
Tampons fonte grise, cadres	4 600,00 \$	5 288,85 \$
GRAND TOTAL	112 555,38 \$	117 034,70 \$

(Adoptée)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Plusieurs citoyens échangent avec les membres du conseil sur divers sujets dont le règlement 337, le terrain de golf et le Haut-Plateau.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. Le conseiller Mallette trace un bilan de ses mandats en tant que conseiller depuis 1996.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

- 14.2. Le conseiller Boutin tient souligner l'appui de la Ville à l'organisation des vendredis en folie aux profits d'organismes du territoire qui prennent en charge l'organisation de ces événements ainsi qu'aux après-midis cirque de la Corporation du Pays de l'Ardoise.
- 14.6. Le maire, Bertrand Ménard, félicite les membres du conseil qui ont décidé de ne pas se représenter et souhaite bonne chance à ceux qui solliciteront un mandat lors des prochaines élections municipales du 2 novembre prochain.

2025-09-02-31

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 33, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

(SIGNÉ)
MAIRE

(SIGNÉ)
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 815.

(SIGNÉ)
Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier